



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MC-DUR 1277 WV - Komponente B**

Code du produit 38

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Imprégnation époxy
Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :	MC-BAUCHEMIE Müller	MC-Chimie SARL
	Am Kruppwald 2-8	8 Avenue Marchande
	D-46238 Bottrop	F-57520 Grosbliederstroff
	Tel.: +49(0)2041 101-0	Tel + 33 3 87 27 29 46
	Fax.: +49(0)2041 101-400	Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61
Tel.: ++32 (0)473 73 21 88
Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 1)

- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

*Fatty acids, tall-oil, reaction products with triethylenetetramine
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Polymère avec des groupes fonctionnels amino
2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid
3,6-diazaoctane-1,8-diamine
Tetraethylenepentamine*

· Mentions de danger

*H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

· Conseils de prudence

*P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.*

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 3/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 2)

P321
P362+P364

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

61788-44-1	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid	Liste II
69-72-7	acide salicylique	Liste II; III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

- Description : Liant avec colorants.
Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 68919-79-9 Reg.nr.: 01-2119490750-36	Fatty acids, tall-oil, reaction products with triethylenetetramine Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	30-60%
Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥10-<20%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Reg.nr.: 01-2119514687-32	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 1030 mg/kg Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,001 %	10-30%
Numéro CE: 949-140-2	Polymère avec des groupes fonctionnels amino Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥3-<10%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol Flam. Liq. 2, H225	<10%
CAS: 100-51-6	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	<3%

(suite page 4)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 3)		
CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<3%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9 Reg.nr.: 2119560597-27	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<3%
CAS: 112-24-3 EINECS: 203-950-6	3,6-diazaoctane-1,8-diamine Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<3%
CAS: 90640-66-7 EINECS: 292-587-7 Reg.nr.: 01-2119487290-37	Tetraethylenepentamine Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<3%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3	acide salicylique Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥1-<2,5%

· **Indications complémentaires**

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :**

Ammener les sujets à l'air frais
Recourir à un traitement médical

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

· **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Recourir à un traitement médical

· **après ingestion :**

Rincer la bouche à l'eau et appeler un centre antipoison.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 4)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 5)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *non nécessaire*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- **Classe de stockage :** *3*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

64-17-5 éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VLEP	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

· **DNEL**

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	DNEL	1,6 mg/kg bw/Tag (ArL)
		mg/kg bw/Tag (Arb)
Dermique	DNEL	180 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	211 mg/m ³ (ArL)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	DNEL	0,526 mg/kg bw/Tag (ArL)
Inhalatoire	DNEL	20,1 mg/m ³ (ArL)

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	DNEL	4 mg/kg bw/Tag (ArL)
		20 mg/kg bw/Tag (Ark)
Dermique	DNEL	8 mg/kg bw/day (ArL)
		40 mg/kg bw/day (Ark)
Inhalatoire	DNEL	22 mg/m ³ (ArL)
		110 mg/m ³ (Ark)

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 6)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	DNEL	3,3 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	50,6 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	369 mg/m ³ (ArL)

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Inhalatoire	DNEL	0,31 mg/m ³ (ArL)
-------------	------	------------------------------

· PNEC

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

PNEC	0,006 mg/l (Mew)
	0,06 mg/l (Suw)
PNEC	0,578 mg/kg dwt (Sed)
	5,784 mg/kg dwt (Sue)

100-51-6 Alcool benzylique

PNEC	0,527 mg/l (Mee)
	0,1 mg/l (Mew)
	1 mg/l (Sue)
PNEC	0,456 mg/kg dwt (Bod)
	5,27 mg/kg dwt (Sue)

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

PNEC	0,2 mg/l (Abw)
	0,0084 mg/l (Mew)
	0,084 mg/l (Suw)

· No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

1330-20-7 xylène

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

100-41-4 éthylbenzène

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm
	risque de pénétration percutanée

· Indications complémentaires

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 8)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 7)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
 - Si les mesures de ventilation ne permettent pas de respecter les limites du lieu de travail ou si les locaux ne peuvent être ventilés techniquement, il faut porter un appareil de protection respiratoire : Utiliser des filtres combinés A1-P2 (brun/blanc) dans les pièces ventilées. S'il faut s'attendre à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- **Protection des mains :**
 - Gants de protection.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
 - gants en nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**
 - Lunettes de protection.
 - Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :**
 - Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Couleur :** Jaune/paille
- **Odeur :** caractéristique
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 136 °C (Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène)

(suite page 9)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 8)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	1 Vol % (Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène)
· supérieure :	8 Vol % (Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène)
· Point d'éclair :	25 °C
· Température d'inflammation :	380 °C (2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique à 20 °C	200 s (DIN 53211/4)
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Pression de vapeur à 20 °C:	8 hPa (Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène)
· Pression de vapeur à 50 °C:	45 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,97 g/cm ³

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 9)

- **Matières et mélanges auto-échauffants**
néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**
néant
- **Liquides comburants**
néant
- **Matières solides comburantes**
néant
- **Peroxydes organiques**
néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**
néant
- **Explosibles désensibilisés**
néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	LD50	3523-4000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1100 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (Ratte)
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	LD50	1030 mg/kg (ATE) 1030 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	250 mg/kg (Ratte)

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 11/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 10)

Dermique	LD50	1840 mg/kg (Kaninchen) >2000 mg/kg (Ratte)
64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	7060 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (Ratte)
100-51-6 Alcool benzylique		
Oral	LD50	1230 mg/kg (Ratte)
	NOAEL 2nd year study	200 mg/kg (Maus, mouse) 200 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4178 mg/l (Ratte)
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	LD50	4016 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	13000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	54,6 mg/l (Ratte)
90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol		
Oral	LD50	2169 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	15 mg/kg (Ratte)
112-24-3 3,6-diazaoctane-1,8-diamine		
Oral	LD50	1716,2 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1720 mg/kg (Ratte)
69-72-7 acide salicylique		
Oral	LD50	891 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)

- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 12)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 11)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

61788-44-1	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid	Liste II
69-72-7	acide salicylique	Liste II; III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

EC50/72h	2,2 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96h	2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC	16 mg/l (BEL)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

LC50/96h	110 mg/l (Leucidus idus)
EC50	1120 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	23 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	1,5 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	3 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	>50 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

64-17-5 éthanol

EC50/24h	858 mg/l (Artemia salina)
LC50/24h	11200 mg/l (Salmo gairdneri)
LC50/96h	15300 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/4h	5800 mg/l (Paramaecium caudatum)
LC50/48h	5012 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
EC50/48h	>10000 mg/l (Daphnia magna)
EC50/3d	275 mg/l (Chlorella vulgaris)
EC10/3d	11,5 mg/l (Chlorella vulgaris)

100-51-6 Alcool benzylrique

IC50/72h	700 mg/l (Algen)
LC50/96h	460 mg/l (Pimephales promelas)
	10 mg/l (Lepomis macrochirus)

(suite page 13)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 12)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

IC50	1000 mg/l (BEL)
LC50/96h	6812 mg/l (Leucidus idus)
LC50/48h	23300 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	23300 mg/l (Daphnia magna)

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

EC50/72h	84 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	175 mg/l (Cyp)
NOEC	2 mg/l (BEL) 6,25 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable

(suite page 14)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 13)

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN2733

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** AMINES INFLAMMABLES, CORROSIVES, N.S.A. (Fatty acids, tall-oil, reaction products with triethylenetetramine, ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG** AMINES, FLAMMABLE, CORROSIVE, N.O.S. (Fatty acids, tall-oil, reaction products with triethylenetetramine, ETHANOL), MARINE POLLUTANT

· **IATA** AMINES, FLAMMABLE, CORROSIVE, N.O.S. (Fatty acids, tall-oil, reaction products with triethylenetetramine, ETHANOL)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**

· **Classe** 3 (FC) Liquides inflammables.

· **Étiquette** 3+8

· **IMDG**

· **Class** 3 Liquides inflammables.

· **Label** 3/8

· **IATA**

· **Class** 3 Liquides inflammables.

· **Label** 3 (8)

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** II

(suite page 15)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 15/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 14)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	<i>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Fatty acids, tall-oil, reaction products with triethylenetetramine</i>
· Polluant marin :	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler :	38
· No EMS :	F-E,S-C
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2733 AMINES INFLAMMABLES, CORROSIVES, N.S.A. (FATTY ACIDS, TALL-OIL, REACTION PRODUCTS WITH TRIETHYLENETETRAMINE, ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3 (8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 16)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 16/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 15)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.

(suite page 17)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 17/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 16)

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :**
- **Date de la version précédente:**
- **Numéro de la version précédente:**
- **Acronymes et abréviations:**

Département sécurité

13.10.2021

38

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

(suite page 18)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 18/18

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2023

Révision: 19.05.2023

Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit MC-DUR 1277 WV - Komponente B

(suite de la page 17)

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

*STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 3*

*STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –
Catégorie 2*

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

*Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu
aquatique – Catégorie 1*

*Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le
milieu aquatique – Catégorie 1*

*Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le
milieu aquatique – Catégorie 2*

*Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le
milieu aquatique – Catégorie 3*

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

FR